

Blois, le 31 août 2022

SAPEURS-POMPIERS : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER S'ENGAGE POUR ENCOURAGER LE VOLONTARIAT

Face à l'ampleur dramatique des incendies d'espaces naturels sur l'ensemble du territoire national, le conseil départemental de Loir-et-Cher poursuit s'engager à encourager le recrutement des pompiers volontaires.

« Confrontés à l'augmentation des risques d'incendies constatée cet été en raison du changement climatique, les pompiers professionnels ont besoin de manière accrue du renfort des volontaires dont le statut doit être rendu plus attractif » déclare Philippe Guoet, président du conseil départemental. « En première ligne dans le financement du SDIS, les départements prennent l'initiative de repenser avec l'aide de l'État un modèle capable de garantir l'excellence et la sécurité de nos pompiers ».

Les moyens départementaux du SDIS 41 participent en effet à la Solidarité nationale, que ce soit dans le dispositif zonal de lutte au profit des départements limitrophes comme au sein de « colonnes de renforts » envoyées en appui d'autres services départementaux.

C'est pour cela, en lien avec Philippe Sartori, président du SDIS, que **Philippe Guoet, avec les autres présidents de conseils départementaux, appelle le gouvernement à prendre à très court terme deux décisions fortes pour encourager le volontariat des sapeurs-pompiers :**

- une **revalorisation de l'indemnité horaire des pompiers volontaires** à hauteur de 3,5%, compensée intégralement par l'État ;
- une **revalorisation significative de la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (NPFR)**, régime qui permet de garantir à chaque sapeur-pompier volontaire une rente annuelle complémentaire versée après sa cession d'activité en fonction de son temps de service
 - doublement de cette prime pour 20 et 25 ans de service,
 - + 75% dès 30 ans
 - et +50% à compter de 35 ans.

Le Département est solidaire des prises de position de l'assemblée des départements de France et prendra sa part à l'effort national en assumant la moitié du financement de cette mesure.

Les évolutions du climat font peser un risque accru d'incendies. Il est donc impératif de se préparer à des saisons de feux de forêts plus précoces, plus longues, ainsi qu'à des feux plus intenses et plus rapides.

« Le conseil départemental veille scrupuleusement à garantir au SDIS 41 le soutien financier nécessaire et raisonnable afin qu'il puisse remplir ses missions et atteindre ses objectifs. » conclut Philippe Guoet, président du conseil départemental.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

